

Celles-sur-Belle fait le pari des maisons bois

Un lotissement respectueux de l'environnement est en train de sortir de terre à Celles-sur-Belle. Novateur, écologique et économique, l'ensemble immobilier est une première en France.

CELLES-SUR-BELLE. - Utiliser des matériaux sains et recyclables pour construire des logements durables à faible consommation d'énergie. Tel est le défi que s'est lancé Alexandre Ribot, promoteur immobilier de la société Resid West, de Saint-Léger-de-la-Martinière. « Tout est étudié pour maximiser les économies d'énergie, se félicite ce jeune chef d'entreprise. Les maisons et panneaux solaires sont orientés vers le Sud, les murs, le sol et le plafond sont fortement isolés et de grandes baies permettent d'économiser la lumière. Certaines habitations sont même équipées d'un puits canadien, c'est-à-dire une ventilation naturelle par le sol ».

Ossature en bois

Mais ce qui fait la particularité de ces logements, c'est leur ossature en bois. Pas un parpaing n'entre dans la construction de ces « maisons bois ». « Le bois est un isolant naturel très performant, affirme Henry Sicard, représentant de l'entreprise Pougnaud, installée à Celles-sur-belle et spécialisée dans ce type de menuiserie. C'est bien mieux qu'un mur traditionnel ». Résultat : les « maisons bois » permettent de



Photo Philippe Bonnamy

C'est sur cette ossature en bois que vont reposer les 27 maisons du premier lotissement écologique qui se construit à Celles-sur-Belle

réaliser de 40 à 60 % d'économie d'énergie.

Maison à 100 000 €

« Il y a une forte demande pour ce type d'habitat durable, constate Alexandre Ribot. Terrain compris, les maisons coûtent entre 100 000 et 170 000 €, pour 55 à 90 m² habitables. Il y a certes un surcoût, en raison du prix des produits que nous utilisons. Mais, au final, l'investissement est vite amorti, grâce aux économies d'énergie réalisées ».

La construction de 27 maisons à ossature en bois à Celles-sur-Belle n'est qu'un début. « Nous voulons aller plus loin », affirme Alexandre Ribot. D'abord, en construisant d'autres, puis développer l'utilisation de matériaux écologiques comme la fibre de bois ou la laine de chanvre. Mais nous devons attendre que ces produits soient certifiés et que leur prix baisse. »

Construction rapide

Le lotissement, commencé en

mars, devrait voir ses premiers habitants emménager dès cet été. « Nous mettons une semaine à fabriquer les panneaux dans nos ateliers, détaille Henry Sicard. Puis quatre jours pour charpenter. En tout, hors fondations, il faut deux mois pour construire une maison comme celles-ci ».

Un week-end portes ouvertes aura lieu les 12 et 13 mai sur le site du lotissement à Celles-sur-Belle.

Renseignements au 05 49 27 25 26.